



**LA LUTTE CONTRE
LES DÉCHETS**

**Jean-François SAGLIO
Dorothée PINEAU**

Dépôt légal – 4ème trimestre 1992 – copyrights Institut La Boétie

Sommaire

INTRODUCTION	1
1) Finalités et principes	2
2) Qu'en est-il à l'étranger ?	3
3) Les principes de la loi en France	8
4) Quelle est la "taille" du problème ?	9
5) Comment le résoudre ?	10
<u>I – LES OBJECTIFS DE L' ACTION</u>	13
1) Remarques préliminaires	13
2) Les objectifs à poursuivre	15
3) Conclusion	18
<u>II – LES RESPONSABILITES DES ACTEURS</u>	19
1) La communauté internationale	20
2) La CEE	20
3) L'Etat	23
4) Les collectivités locales	24
5) Les industriels	26
6) Le citoyen	28
7) Les associations	28
<u>III – LES MOYENS DE L'ACTION</u>	31
1) La formation et l'information	31
2) Le règlement	35
3) L'application des principes économiques du marché	37
ANNEXES :	
I – Propositions	43
II – Commentaires sur le projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement	47
III – Production des déchets : comparaisons internationales	67
IV – L'expérience allemande de la lutte contre les déchets	73

INTRODUCTION

*Pour son développement, l'homme doit utiliser et transmettre les ressources de l'univers, les préserver dans le respect de la nature et de ses équilibres à long terme. Il doit limiter les atteintes apportées à son environnement, les compenser et donc **régénérer** les ressources naturelles qu'il utilise.*

L'Institut La **Boétie** a ouvert en **1991** son chantier sur l'**Economie** de l'environnement par une réflexion sur les déchets solides et plus, spécifiquement, les déchets industriels.

Cette question est à la fois actuelle et complexe :

réduire le volume des déchets produits, les collecter et surtout les traiter constituent un problème aigu aujourd'hui : le volume des déchets à traiter croît rapidement ; les déchets industriels toxiques ne trouveront **plus** de place dans les centres d'enfouissement technique saturés en France d'ici cinq ans ; les réactions psychologiques des riverains, à l'annonce d'une création d'un centre de traitement ou d'une décharge sont toujours très vives, ce qu'on appelle les syndrômes NIMBY (not in my **back** yard) ou NIMEY (not in my **election** year) ; les **manifestations**, rapports parlementaires, propositions se multiplient, ce qui traduit un désarroi collectif ; la crédibilité de la puissance publique, et des traités de déchets est limitée ;

— cette question résume assez bien celles que l'on se pose aujourd'hui sur la protection de l'environnement en France et à l'étranger dans un contexte où tout évolue vite : les objectifs de la lutte contre les déchets solides sont imprécis, et varient d'un pays à l'autre ; les moyens d'organiser cette lutte ne sont pas encore fixés ; ce qui revient au règlement, à l'impôt, à l'incitation économique, à des rapports contractuels entre pollueurs et puissance publique ne se dessine que progressivement ; les responsabilités des uns et des autres, de l'**Etat**, des collectivités territoriales, des industriels, des particuliers doivent être précisées.

Le domaine des déchets solides constitue donc un terrain d'élection pour la réflexion sur l'économie de l'environnement, à la fois par son acuité et par la diversité des questions qu'il pose, et qui n'ont pas encore trouvé de réponse définitive.
